



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments</p> <p>Bureau des Etablissements de Restauration et de Distribution</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Hervé FOUQUET Tél. : 01 49 55 82 96 - Fax. : 01 49 55 56 80 Réf. interne : SDSSA/HF/BF</p>	<p>NOTE D'INFORMATION</p> <p>DGAL/SDSSA/O2006-8004</p> <p>Date: 13 décembre 2006</p>
---	---

Degré et période de confidentialité : Tout public

Nombre d'annexe: 0

OBJET : Listes des établissements agréés pour la mise sur le marché de denrées animales et d'origine animale.

Références : Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

Mots-clés : établissement agréé, règlement CE 852/2004, produit d'origine animale, mise sur le marché

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeurs départementaux des Services Vétérinaires	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Inspecteurs Généraux Vétérinaires interrégionaux- Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires- Directeur de l'Ecole nationale des Services Vétérinaires- Directeur de l'INFOMA

J'ai l'honneur de vous informer que les listes des établissements agréés pour la mise sur le marché de produits d'origine animale ou de denrées en contenant conformément à l'article 6 du règlement (CE) n° 852/2004 ne seront plus publiées au *Journal officiel*. Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 8 juin 2006, elles sont désormais consultables sur le site officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'adresse suivante :

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.securitesanitaire.productiontransformation_r192.html

Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean Marc Bournigal